

FORÊT DE VERSAILLES

PRESENTS *(suivant la liste d'émargement)*

Mme Magali ORDAS, Mairie de Versailles

M. Renaud ANZIEU, Association Les Colibris de Versailles

M. François du CHATELLE, Association Les Colibris de Versailles

M. Gilles CURTI, Mairie de Jouy en Josas

M. Jean-Claude DENARD, Association Les Colibris de Versailles

M. Pierre DESNOS, Association des Amis des Forêts de Fausses Reposes et Versailles

M. Charles DUBREUX, Mairie de Versailles

M. Tristan HERTZOG, Comité Départemental de Courses d'Orientation des Yvelines

M. Jean-Christophe HILAIRE, Association Bucoise pour la Protection et l'Amélioration du Cadre de Vie, de l'habitat et de l'Environnement

M. Raymond LE BOURHIS, Association Jouy Environnement et Patrimoine

M. Jacques LECOMTE, Comité Régional de Tourisme Equestre

M. Patrick MENON, Association Yvelines Environnement

M. Daniel MOREAU, Association de Sauvegarde des Etangs de la Minière

M. Jean-Marc MOTTE, Association de Vigilance et de Sauvegarde pour Vélizy-Villacoublay

Mme Carole SCEMAMA, Association Les Colibris de Versailles

ONF

Michel Béal, directeur de l'agence ONF Ile-de-France Ouest

Marianne de-Brito, responsable de l'Unité Territoriale de Versailles

Lionel Carré, technicien forestier, Unité Territoriale de Versailles

Renan Goïc, technicien forestier, Unité Territoriale de Versailles

Séverine Rouet, chargée de communication, agence ONF Ile-de-France Ouest

oOo

FORÊT DE VERSAILLES

Mme Ordas accueille les participants de la part du Maire F. de Mazière et remercie les participants pour le travail sur la forêt.

Les forêts périurbaines sont très importantes pour la qualité de vie du public.

Mme Ordas présente Michel Béal, directeur de l'agence ONF Ile-de-France Ouest, qui participe pour la 1^{ère} fois au comité de forêt de Versailles.

Deux points importants seront présentés : les nouvelles orientations des forêts périurbaines et l'actualité de la forêt de Versailles.

Comité instauré il y a quelques années à l'initiative de l'ONF pour favoriser le dialogue avec les villes et les associations.

Présente les collègues ONF.

Les nouvelles orientations de gestion des forêts périurbaines

Intervention du directeur d'agence, Michel Béal

Présentation remise en salle.

L'ONF a été créé il y a plus de 50 ans (succède aux Eaux et Forêts) pour gérer les forêts publiques dont les forêts domaniales.

La société évolue et le regard de la population a changé : L'ONF doit écouter les besoins de cette société.

Certains reproches ont été faits à l'ONF :

- Le 1^{er} reproche est celui des coupes rases.
- Puis il est reproché la qualité des exploitations : dégâts, ornières, bois stocké bord de chemins...
- Enfin la concertation et les moments d'échanges ne sont pas très nombreux.

Une réflexion est menée depuis 2012 pour tenir compte de cette évolution et l'ONF a développé une nouvelle stratégie.

Entre-autre, l'ONF va changer de mode de traitement en passant d'une gestion en *futaie régulière* à une gestion *en futaie irrégulière*. Généralisation de ce mode de traitement.

Rappel des principes : futaie régulière et irrégulière

En futaie régulière, les coupes se font sur plusieurs hectares d'un seul tenant. Sur une parcelle, tous les arbres ont le même âge : ils grandissent et vieillissent ensemble. A la fin, tous les derniers arbres arrivés à maturité sont coupés. Cela provoque une modification forte du paysage forestier.

FORÊT DE VERSAILLES

En futaie irrégulière, toutes les classes d'âges et différentes essences sont représentées et intimement mêlées au sein des parcelles : le paysage est moins impacté par les coupes. Le couvert forestier est maintenu.

Dans les petites trouées vont s'installer des semis. On évite les ruptures.

On va rechercher l'irrégularité partout où cela sera possible.

Ce mode de traitement est déjà mis en place en montagne ou en Alsace.

Ce mode de sylviculture va être généralisé.

Attention, la futaie irrégulière ne signifie pas mettre la forêt sous cloche.

Ce traitement sera généralisé mais va prendre du temps.

Il est important de maintenir la fonction de production de bois qui répond à une demande de la société.

Par ailleurs il y aura un passage plus fréquent des coupes.

Pour le principe de l'irrégulier, il faut une bonne gestion de l'équilibre faune / flore : en traitement régulier, on peut clôturer pour éviter que les jeunes semis ne soient mangés par le gibier.

Le chevreuil et le cerf sont les 2 animaux qui peuvent provoquer des dégâts en forêt car ils mangent les jeunes pousses.

En irrégulier, les semis ne peuvent être protégés un à un. Avec ce mode de traitement, il faudra avoir une vigilance particulière avec le gibier et être vigilant à l'équilibre faune/flore.

Comme tout modèle, il y a des exceptions : la futaie irrégulière n'est pas toujours possible. Par exemple, les crises sanitaires imposent la mise en œuvre de coupes rases. Exemple de la maladie de l'encre sur les châtaigniers en forêt de Montmorency. Il s'agit d'une champignon qui attaque l'arbre et le fait mourir en quelques mois. Pas de traitement possible. Seule solution c'est de replanter et là il n'y a pas possibilité de passer en irrégulier.

Autre exception : conserver des peuplements en « futaie cathédrale » avec de très beaux arbres.

Autre exception à la futaie irrégulière : la forêt a souffert de la tempête. Les arbres semenciers manquent dans cette forêt. Ce qui oblige à replanter de façon artificielle.

Le changement demandera du temps : l'irrégularisation se fera mais sur plusieurs décennies. C'est le temps de la forêt.

Changement majeur de la sylviculture.

L'ONF va modifier tous les aménagements, document de gestion de la forêt, des forêts d'Ile-de-France **d'ici 7 ans.**

La forêt de Versailles est une des forêts prioritaires dans la révision d'aménagement.

Il sera révisé très prochainement.

FORÊT DE VERSAILLES

2^{ème} axe : développement du bois façonné

Il est reproché les délais de réalisation trop longs, la qualité des coupes, les ornières...

Changement d'orientations pour l'ONF concernant le mode de vente : le bois sera commercialisé sous forme de bois façonné et sera entreposé bord de route pour être vendu.

L'ONF va gérer directement les exploitations pour mieux les maîtriser.

Habituellement, le bois était vendu sur pied à un acheteur selon un cahier des clauses de vente de bois. L'acheteur dispose d'un délai d'environ un ou deux ans pour réaliser les coupes : l'abattage, le débardage, le transport avec un contrat de vente.

Avec le développement du bois façonné, l'ONF va prendre la main sur le chantier d'exploitation ; contractualiser avec des entreprises de travaux forestiers selon le code des marchés publics. Les bois seront entreposés bord de route et seront vendus directement aux transformateurs.

Cela signifie que le cahier des charges pourra être plus strict, plus contrôlable avec des pénalités plus fortes.

Les bois seront vendus façonnés, bord de route et non plus sur pied.

Les chantiers les plus complexes pourront être confiés à des salariés de l'ONF (exploitation en régie directe).

Actuellement 45 000 m³ sur 120 000 m³ bois sont déjà vendus sous cette forme par l'agence Ile-de-France Ouest.

Cela va prendre un peu de temps car en Ile-de-France la filière bois n'est pas très développée ; il n'y a pas beaucoup d'entreprises d'exploitation de bois. Pourtant la région est boisée et la consommation de bois est importante.

Le bois façonné peut être un enjeu important pour le développement du territoire et sa filière bois.

3^{ème} axe : vers une nouvelle gouvernance

Actuellement il existe des comités de forêt où l'information est plutôt descendante.

L'ONF continuera à mettre en oeuvre ces comités mais souhaite plus de concertation et propose que ces comités soient plus participatifs avec la mise en place de groupes de travail par exemple.

Notamment lors des révisions d'aménagements ; l'ONF souhaite plus d'échanges.

Autre exemple : permettre à d'autres de prendre la parole au sein des comités ou bien participer à la vie de la forêt, notamment sur les aspects accueil, archéologie ...

Participation des membres des comités de forêt à la vie de la forêt comme les opérations forêt propre par exemple, qui se multiplient.

Cette évolution est importante pour l'ONF et fait l'objet de moyens : formation, nouveaux postes temporaires ou pérennes.

Les préfets, grands élus, associations ont été informés.

La communication grand public sera abordée en septembre.

FORÊT DE VERSAILLES

Question de Mr Curti : remercie l'ONF de cette présentation et de ces nouvelles orientations qui répondent parfaitement à la demande.

Observation : la forêt périurbaine apporte de la fraîcheur qui n'est pas mesurée. Piste à développer ? La notion d'écran sonore ? qu'en est-il ? y a-t-il un effet ?

Agrément de la forêt.

Le bois coupé pour une utilisation en circuit court. Mise en place d'une chaufferie bois pour des logements bâtiments scolaires. Pourra-t-on utiliser du bois local ?

Sur la partie de Jouy, chenilles processionnaires ?

Réponse :

Sur les aspects fraîcheur, il y a une incidence de la forêt. A voir si des chiffres existent au niveau national.

Sur l'effet écran sonore, c'est plus psychologique que réel.

Sur cette forêt, l'objectif d'accueil est le n° 1. Mais il faut quand même faire des coupes.

Ce traitement en futaie irrégulière ne va pas réduire le volume annuel prélevé.

L'Etat ne nous demande pas de mobiliser plus de bois aujourd'hui.

Pour l'aspect circuit court, il peut y avoir des retombées économiques.

Exemple de la filiale ONF Energie qui achète du bois à l'ONF des forêts du Val d'Oise pour la fabrication de plaquettes forestières. Des plaquettes sont vendues par ONFE à l'aéroport de Roissy.

On ne vendra pas en direct avec les particuliers.

Les chenilles processionnaires du chêne ont été identifiées il y a quelques années mais pas de retours en ce moment.

Il n'y a pas de danger pour les arbres et il n'y a pas de traitement possible.

Question : Comment concilier biodiversité et forêt ? comment peut-on s'investir et intervenir sur certains problèmes comme les frelons asiatiques.

Réponse :

Concernant la biodiversité, l'ONF intervient au quotidien. Il y a des réserves biologiques dirigées.

La biodiversité coexiste avec les fonctions d'accueil et production.

Exemple : on laisse des arbres bio pour les espèces inféodées aux vieux bois.

Il n'y a pas de constat d'appauvrissement de la biodiversité dans nos forêts.

Concernant les espèces invasives, c'est une vraie problématique que l'ONF suit avec des spécialistes.

Exemples du tamia de Sibérie et du prunus séronita.

Idem pour les perruches.

Question : dans les zones urbaines avec de la pollution, quelles études sur le bienfait de la forêt ?

Réponse : il y a un département Recherche et Développement à l'ONF.

Aucun lien entre le dépérissement d'une forêt et la pollution.

FORÊT DE VERSAILLES

Les actualités de la forêt de Versailles / intervention de Marianne de-Brito, Michel Béal, Séverine Rouet

La forêt est un massif urbain, en plusieurs cantons, enclavés en ville.

Carte d'identité présentée.

Très forte fréquentation.

Existence d'une vraie trame verte.

La forêt est sur le territoire de 8 communes

Environ 1000 hectares, belle superficie pour les usagers.

Beaucoup de chênes et châtaigniers.

Forêt très accueillante en termes d'accueil du public. On a accès à la forêt avec des cheminements balisés et beaucoup de « faux chemins ».

Une attention particulière est donnée aux arbres dépérissants donc dangereux, en lisière de forêt.

Le volume de bois sorti sur cette forêt est faible. Il y a un retard d'exploitation dans cette forêt.

Le bois façonné va permettre de rattraper le retard.

Produire et renouveler la forêt : aménagement, coupes et travaux

Présentation des 3 cartes.

Explication des différents types de coupes.

C'est le moment de se manifester au niveau des comités si certaines coupes sont très sensibles et qu'il faut densifier la communication.

Le paysage en futaie irrégulière sera le même dans le temps.

Etat d'Assiette = arbres marqués (marques rouges sur les arbres) pour être vendus puis exploités.

Les coupes irrégulières démarrent seulement.

La chasse

En l'absence de prédateurs naturels, les chevreuils se développent et mangent les jeunes pousses. Par ailleurs risque de collision avec les véhicules.

Chasse de régulation.

Sangliers sur la forêt.

En 2018, 2 ou 3 dates de battues de destruction.

FORÊT DE VERSAILLES

Sur le camps de Satory, il y a également des battues.

Explication du dispositif enclos / exclos. On compare un espace protégé (clôturé) et un espace non protégé. On remarque une grosse pression du chevreuil, ce qui va impliquer une meilleure régulation des chevreuils.

53 bracelets pour le chevreuil.

Chasse à l'approche pour le chevreuil. Sortie le matin.

Question : y a t il une population d'équilibre ?

Réponse : ce qui est important à considérer est la capacité du milieu ; si ronces, ligneux ...

On ne peut pas connaître exactement le nombre d'animaux.

C'est la pression et l'abrutissement qui est important.

L'accueil du public

Les forêts appartiennent à des territoires. Les forêts participent à la qualité de vie des franciliens.

L'ONF souhaite travailler plus en relation avec les territoires. L'ONF propose des projets d'accueil et de biodiversité sous réserve de partenariats indispensables pour mener à bien ces projets.

L'objectif n'est pas de suréquiper les forêts.

Présentation des projets. Il ne s'agit que de suggestions.

Présentation du nouveau formulaire d'autorisation pour les manifestations (sportives....).

Une forêt propre

La forêt subit beaucoup d'incivilités.

Chaque année, dans les forêts d'Ile-de-France, 1500 tonnes sont collectées par l'ONF. Cela représente un coût de 900 000 euros soit 45 à 50 % du budget accueil. Aide des collectivités comme le Conseil départemental des Yvelines.

Tendance stable sur les déchets « diffus » : ramassage de canettes, papier...

En 2017, l'ONF avec l'aide de la Région Ile-de-France et le fonds propreté va mettre en place des actions pour stopper le développement de ce fléau : aménagement, communication, verbalisation...

Séance levée à 19H10

Merci à tous